

Carcassonne, le 22/08/2024

Le préfet de l'Aude

à

Madame la présidente du Conseil départemental

Messieurs les présidents de Communautés
d'agglomération

Messieurs les présidents
de Communautés de communes

Mesdames et Messieurs les maires

Mesdames et Messieurs les président(e)s
d'association organisatrice de séjours

Objet : Prévention de la consommation de fromages au lait cru par les enfants de moins de 5 ans.

La qualité et la diversité de notre production agricole constituent l'un des grands atouts de l'économie française. Les fromages au lait cru représentent environ les 3/4 des volumes des fromages commercialisés sous signes d'identification de la qualité et de l'origine, parmi lesquels les AOP et les IGP. Ces produits garantissent des aliments de qualité, typiques, ou élaborés dans le respect de l'environnement et du bien-être animal. Ils font partie du patrimoine alimentaire français et sont un outil essentiel de valorisation des productions pour les opérateurs économiques et de dynamisme dans nos territoires.

Mis sur le marché sans traitement thermique préalable, le lait cru et les produits fabriqués à partir de lait cru sont en revanche très sensibles à la contamination éventuelle de la matière première par des bactéries pathogènes. En effet, malgré toutes les précautions prises par les professionnels, une contamination est possible par des bactéries pathogènes, naturellement présentes dans le tube digestif des ruminants (*Salmonella*, *Listeria*, *Escherichia coli*...). Si ces contaminations peuvent n'avoir qu'un faible impact sur des adultes en bonne santé, elles peuvent avoir des conséquences graves comme des insuffisances rénales, voire conduire au décès, pour des personnes à risque. Ces dernières années et ces derniers mois, plusieurs alertes sanitaires ont été faites par des cas très graves concernant des jeunes enfants ayant consommé des fromages au lait cru contaminés.

Aussi les ministères chargés de l'agriculture et de la santé me chargent-ils de vous à rappeler que les enfants de moins de 5 ans ne doivent en aucun cas consommer ces produits. Il en va de même pour les femmes enceintes ou les personnes immunodéprimées. Ces recommandations me semblent devoir utilement être rappelés à vos agents et/ou salariés en charge des crèches, des ALSH et de la restauration scolaire.

Recevez, par avance, mes remerciements anticipés,

Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale


Lucie ROESCH